

## **Mais ça, c'était avant...**

**Date** : 9 octobre 2013

En 2005, le Conseil général a adopté à l'unanimité - moins une abstention - une résolution visant à changer le nom du département d'Ille-et-Vilaine pour celui de Haute-Bretagne.

Le Président Jean-Louis Tourenne préfaçait alors de la manière suivante une très intéressante enquête auprès des habitants intitulée "Quelle identité pour le département ?" :

*« Pour des sujets qui touchent aussi profondément à l'identité, il a paru tout-à-fait indispensable que chacun puisse donner son avis ».*

J'en suis encore tout ému.

Les résultats globaux de cette enquête, dont le traitement a été confié à la société TMO-Régions, ont été publiés dans la revue « Nous Vous Ille » (octobre-novembre-décembre 2005) et les résultats détaillés, portant sur 8.094 réponses, ont été communiqués aux habitants qui le souhaitaient.

Observons au passage qu'en ce temps là, le Conseil général n'invoquait pas le « secret commercial et industriel » pour cacher ses manœuvres.

Je cite ici la revue « Nous Vous Ille » :

- 84 % des répondants rejettent l'idée que le nom d'Ille-et-Vilaine puisse être dévalorisant pour ses habitants - une proportion similaire (83 %) se dégage pour juger que le nom « Ille et Vilaine » n'a pas d'impact négatif sur l'attractivité touristique et économique du département - la question du changement de nom est qualifiée de « secondaire » par 44 % des répondants et « d'inutile à poser » par 39 % d'entre eux - 74 % des répondants sont opposés à l'idée de changer le nom du département - pour 75 % des répondants, adopter le nom « Haute-Bretagne » pour l'Ille-et-Vilaine est une mauvaise proposition

On a finalement gardé le nom du territoire tout en déposant à l'INPI la marque "Haute-Bretagne" pour en faire la promotion, mais pour les habitants : qu'importe !

Il suffisait d'attendre un peu, de payer un publicitaire pour constituer et présider un comité de faux experts, et finalement de demander aux élus de faire preuve de discipline quand on leur révélerait le choix en séance du 20 juin 2013... pour balayer tout ça.

Pour la petite histoire : à l'époque, le gentilé Breillien avait été proposé par 16 personnes dans l'hypothèse où le nom du département retenu aurait été celui ayant la préférence des répondants

## **CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE**

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

et par 3 personnes seulement dans l'hypothèse où le département continuerait à s'appeler le département d'Ille et Vilaine.